

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, Maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Patrice BES - Jean-François DUMONTIER - Alain SYRYKH - Grégory AUREL - Mmes Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE -

Représentés :

Karine BERTRAND a donné procuration à Emmanuelle GALLESIO

Sandra BALTIERI a donné procuration à Alain CLERGUE

Camille LORENZO-DOMINGO a donné procuration à Francis YECHE

Secrétaire : Delphine CALICIS

Compte rendu de la réunion du 23.07.2019 : adopté à l'unanimité

ELECTION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

Suite aux diverses circulaires de la Préfecture relative à l'élection des délégués aux élections sénatoriales,

Le conseil municipal a nommé Michel BONNET, Karine BERTRAND, Francis YECHE, Emmanuelle GALLESIO, Alain CLERGUE et Béatrice GIEUSSE, délégués.

FIXATION DU LOYER DU LOCAL MEDECINE CHINOISE (N° 41-2020)

Vu la délibération n° 26.2019,

Suite à la demande de Mme ARANY sollicitant la location du local pour le mois complet au lieu de 3 jours semaine,

Considérant que le montant du loyer pour un mois est fixé à 300 €,

Le conseil municipal, après délibération,

- fixe le loyer à 300 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2020

- fixe le montant des charges à 20 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2020.

DOSSIER COSTES ACTE ADMINISTRATIF (N° 42-2020)

Vu le dossier d'échange de parcelles de M. COSTES Patrice prêt à la signature,

Suite au COVID, l'acte n'a pu être signé dans les délais,

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal à la date du 26 mai 2020,

Considérant la nécessité de délibérer pour autoriser la signature des actes administratifs à M. YECHE Francis,

Le conseil municipal, après délibération, autorise M. Francis YECHE à signer l'acte administratif à intervenir avec M. COSTES.

PROPOSITION VENTE MAISON MME BONNET

Vu la proposition de Mme BONNET Nadine de vendre la maison sise au 4 rue de la mairie à Cahuzac sur Vère,

Le conseil municipal émet un avis défavorable à l'achat de cette maison.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (N° 43-2020)

Suite à la délibération n° 27.2020 du 02.06.2020,

Suite à la création de deux nouvelles associations,

Considérant qu'il convient de régulariser la subvention versée au club du 3^{ème} âge afin d'harmoniser,

Le conseil municipal, après délibération, décide d'attribuer une subvention aux associations ci-dessous pour 2020 :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------|
| - Association Les ateliers Cahuz'arts | 310 € |
| - Association atelier du théâtre | 310 € |
| - UNRPA (3 ^{ème} âge) | 80 € complément |

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Mme LANDRET pour location d'un local pour y assurer un cabinet de massages californiens
- Chemin d'accès de M. BLERIOT : le conseil confirme que la promenade des jardins ne sera pas goudronnée. Elle constitue un itinéraire piétonnier qui doit rester en l'état et naturel.
- Date du prochain conseil : mardi 1^{er} septembre 2020 à 20 h 30.

(Séance levée à 20 h 00)